

# CONTRAT D'ENGAGEMENT MARAÎCHER – AMAP® de Bordeaux Centre

Du **jeudi 16 mai 2019** au **jeudi 23 avril 2020** – Soit **49 semaines** et **45 paniers** en tout

<p>NOM / Prénom : .....</p> <p>ADRESSE : .....</p> <p>Téléphone : .....</p> <p>Mail : .....</p> <p>(en communiquant cette adresse, j'autorise l'AMAP® à en faire usage pour sa communication interne et groupe Cagette )</p> <p style="text-align: center;"><b>Ci-après, appelé « l'AMAPIEN »</b></p> <p><b>S'engage en son nom:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ à régler d'avance des légumes issus de l'agriculture traditionnelle et des kiwis biologiques à <b>M.Philippe LAVILLE</b>, maraîcher conventionnel à Bruges (33)</li><li>✓ à respecter la charte des AMAP® (<a href="http://www.amap-aquitaine.org">www.amap-aquitaine.org</a>) notamment :<ul style="list-style-type: none"><li>- à s'inscrire à au moins 3 distributions sur le planning (date modifiable ultérieurement en cas d'empêchement)</li><li>- à répondre au mieux aux sollicitations de M. Philippe LAVILLE pour participer aux récoltes, qui sont aussi des moments de partage mais qui permettent également de mieux connaître le fonctionnement de l'AMAP®</li></ul></li></ul> <p><b>Monsieur Philippe LAVILLE s'engage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ à livrer les paniers commandés de légumes en agriculture traditionnelle, courges, patates douces et kiwis en BIO sur le lieu de distribution toutes les semaines,</li><li>✓ à respecter la charte des AMAP® (<a href="http://www.amap-aquitaine.org">www.amap-aquitaine.org</a>), notamment le contrat d'objectif conclu avec lui</li></ul>	<p><b>Règlement du contrat pour X distributions (panier* / demi-panier*) : .....€ en 12 chèques.</b></p> <p>TITULAIRE(S) CHEQUIER(S) : .....</p> <p>NOM(S) BANQUE (S) : .....</p> <p>Veillez lister les numéros de chèques avec leur montant à remettre au producteur : (ex: N* 23235456E567 =&gt; 30€)</p>
<p style="text-align: center;"><b>DISTRIBUTIONS LES JEUDIS de 19h à 20h</b></p> <p style="text-align: center;"><b>au centre social et culturel Réseau Paul Bert, 2 rue Paul Bert –Bordeaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>* Suspension des distributions (non payées) : 2 semaines en fin d'année (semaine de Noël et semaine de Jour de l'an) et 2 semaine à la demande du producteur soit 4 semaines en tout.</li><li>* Exceptionnellement, remplacement de la livraison des jeudis fériés à un autre jour de la semaine.</li></ul> <p><u>Règlement</u> (*<i>razer la mention inutile</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- dans le cadre des paniers entiers*, 45 paniers à 16 € Soit 720 € TTC (dont TVA 5,5 %) <b>Soit 12 chèques de 60 €</b></li><li>- dans le cadre des demi-paniers *, 45 paniers à 8 € Soit 360 € TTC (dont TVA 5,5 %) <b>Soit 12 chèques de 30 €</b></li></ul> <p style="text-align: center;"><i>Les commandes de demi-paniers sont acceptées par le maraîcher sous réserve d'assurer la vente d'un nombre entier de paniers.</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>* Tous les chèques sont établis à l'ordre du producteur <b>M. LAVILLE</b> et remis au coordinateur u plus tard 2 jours avant la date du début du contrat , soit :<ul style="list-style-type: none"><li>- par voie postal à l'adresse suivante : <b>AMAP LEGUME chez Aliénor HERMANS 25 rue des cordeliers 33000 Bordeaux</b></li><li>- en main propre à un distributeur un jeudi soir au Réseau Paul Bert, qui se chargera de remettre au coordinateur</li></ul></li><li>* Les chèques sont remis en début de chaque mois, sauf le mois de décembre qui sera décalé d'un mois par le coordinateur à M. Philippe LAVILLE, ceci sur 13 mois.</li></ul> <p><b>Coordinateur : Aliénor HERMANS</b></p>	<p>L'AMAPIEN atteste :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ avoir remis le paiement du contrat maraîcher au coordinateur du contrat AMAP®</li><li>✓ avoir pris connaissance de la charte des AMAP®, ainsi que des clauses suivantes :</li></ul> <p><u>Rupture du contrat :</u> Le contrat pourra être rompu par consentement mutuel entre l'Amapien et le producteur. Il ne pourra donc être rompu unilatéralement par une seule des parties, sauf exception légale de force majeure. Dans la logique des AMAP® de soutien à l'agriculture locale paysanne, ceci permet d'assurer au producteur la vente d'un nombre pérenne de paniers. Toutefois l'Amapien désirant se retirer de l'AMAP peut se rapprocher des coordinateurs du contrat pour tenter de trouver une solution de remplacement. Le contrat pourra également être rompu en cas de défaut de paiement par l'Amapien ou défaut de livraison par le producteur.</p> <p><u>Retrait des paniers :</u> Les paniers maraîchers non retirés dans les horaires de distribution indiqués au contrat sont considérés comme abandonnés. Les paniers abandonnés ne sont en aucun cas revendus mais cédés gracieusement, notamment à des associations caritatives. L'Amapien ayant un empêchement a toujours la faculté de mandater un tiers afin de retirer son panier dans les horaires de distribution.</p> <p>NB : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont exclusivement destinées à l'AMAP® Bordeaux-centre. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à <a href="mailto:legumes.amapbordeauxcentre@gmail.com">legumes.amapbordeauxcentre@gmail.com</a></p>
<p><b>Fait à Bordeaux en deux originaux, le :</b></p> <p style="text-align: center;"><u>Signature de l'Amapien:</u></p>	<p>Informations :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• blog : <a href="http://www.amapbordeauxcentre.org">www.amapbordeauxcentre.org</a></li><li>• cagette : <a href="http://app.cagette.net/group/3826">http://app.cagette.net/group/3826</a></li><li>• e-mail : <a href="mailto:legumes.amapbordeauxcentre@gmail.com">legumes.amapbordeauxcentre@gmail.com</a></li></ul>